

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 13 (1946)
Heft: 1-2

Artikel: La famille Luya [à suivre]
Autor: Dumont, Eugène-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Schweizer Familienforscher

Le Généalogiste suisse

Monatliche Mitteilungen der schweizerischen Gesellschaft für Familienforschung

Bulletin mensuel de la Société suisse d'études généalogiques

Redaktion: Zentralstelle SGFF, Bern — Dr. Wilhelm J. Meyer, Fritz Hagmann

La famille LUYA

par Eugène-L. Dumont, Genève

Le nom de Luya est français; il est répandu surtout dans le Dauphiné. Différentes familles de ce nom vinrent à Genève dans le courant du XVII^{me} et du XVIII^{me} siècles, arrivant de toutes les localités dauphinoises, soit: le Verdier, le Centre, Borières, Beaumont, Corps, Morges, Villard de Toige et spécialement de Mens dans le Trièves.

C'est de cette dernière localité qu'est originaire la famille Luya dont je donnerai la généalogie et l'histoire¹). Le premier du présent travail est, Jean Luya, de Mens, époux de Marguerite de Veyne²). Ils eurent entre autres enfants Jacob, Pierre (1649?—1735), David (1655?—1730). Tous trois vinrent à Genève dans les dernières années du XVII^{me} siècle.

Pierre (1649?—1735), fut qualifié de réfugié dans l'acte de décès de l'un de ses enfants (1706); la Révocation de l'Edit de Nantes l'obligea de fuir son village ainsi que ses frères afin de demeurer réformé.

Jacob, cordonnier, épouse à Genève Isabeau Serre, fille de Joseph Serre, maître maréchal de Grenoble et de Marie Francillon (contrat du 26 décembre 1692, François Joly, not. Vol. XV, Fol. 418).

Les frères de l'époux, Pierre et David Luya, l'assistent et tous signent le présent contrat. Le jeune couple eut pour enfants: Joseph-Isaac (1693—1693); Pierre (1696—1768); Jeanne-Catherine, † le 14 avril 1794, âgée de 84 ans, qui épousa le 2 octobre 1740 Jacques-Louis Triayre, de Schwaubach (Bavière) habitant de Genève, faiseur de bas, fils de Denis Triayre et de Suzanne Cabanis (contrat du 23 septembre 1740, Marc Vignier, not. Vol. III, Fol. 196); Madeleine, épouse de Jean Richard, des Achards en Dauphiné, habitant de Nyon en Suisse, chamoiseur, fils de Jean Richard et d'Isabeau Clavel. (Contrat du 26 mars 1742, Jean-Louis Delorme, not. Vol. IV, p. 313.)

Pierre, maréchal, habitant, est le seul fils continuant la famille. Il épouse Jeanne Soiron, fille de feu Paul Soiron, de Mens en Dauphiné (contrat du 26 novembre 1725, Pierre Vignier, not. Vol. XI, Fol. 303). La même année, Pierre Luya est reçu habitant de Genève. Il teste le 12 novembre 1759 (Etienne Fornet, not. Vol. XXXIX, Fol. 291).

Il avait acquis le 29 décembre 1741, de Paul Serre, bourgeois, maître maréchal, son oncle, une maison sise derrière le Rhône avec la boutique et les instruments de maréchalerie pour le prix de 1025 écus blancs, plus 150 écus blancs pour les effets et outils. (Jean Vignier, not.).

De son union naissent: Esther (1726—1740), filleule de son grand oncle Lionnet Serre, citoyen; Olympe (1728—1735); Elisabeth (1729—1765) épouse le 6 février 1752 Pierre Corne, habitant, maître-maréchal, de Foug au Baillage d'Avanche, qui fut associé comme voiturier avec Edouard Luya, frère de sa femme. Pierre, né le 25 septembre et baptisé le 2 octobre 1732 au Temple Neuf, il épouse le 10 octobre 1756, à l'église du Petit-Sacconnex, Marie Cabantou, fille d'André Cabantou, maître bridier, habitant, et de Judith Batia. Il eut de sa femme: Jeanne-Andrienne (1758—?) et Pierre (1759—1797), maître monteur de boîtes, tué d'un coup d'arme à feu; il est qualifié de citoyen dans son acte de décès³).

Le couple Luya-Soiron eut encore un fils, Edouard, maître horloger, né le 29 décembre 1734 et baptisé le 3 janvier 1735 au

Temple Neuf; son parrain fut un Anglais, nommé Edouard Morse. Il épouse le 5 mai 1757 Suzanne Gautier, native de Laloy en Dauphiné, fille de Louis Gautier et de Marie Bonniot (contrat du 29 mars 1757, Etienne Fornet, not. Vol. XVII, p. 281).

La dot de l'épouse se compose de riches bijoux; ses parents lui font une avance de 400 écus blancs et son mari lui donne 150 livres en place de bagues et joyaux. Edouard Luya reçoit une avance de 3000 florins. Le présent contrat fut passé à la Tour d'Argent, à Plainpalais, et signé par toute la parenté des époux.

Edouard Luya s'occupa beaucoup de politique⁴); il fut très attaché à la cause des Natifs, qui était la sienne. Avec Georges Auzière, il alla exposer les griefs des Natifs à Voltaire en 1765. «Apportez-moi», leur dit-il, «un mémoire instructif sur vos griefs et je vous servirai de tout mon crédit.» Luya et son ami revinrent à Genève, le cœur plein de joie et d'espérance. Mais hélas, les événements contraires à leurs désirs les empêchèrent de réaliser le précieux mémoire et ils durent abandonner la chose momentanément. Une émeute éclatait le 15 février 1770. Le sang coula, les prétentions des Natifs furent réduites à néant, et l'on poursuivit les émeutiers. La maison de Luya fut fouillée, mais lui-même parvint à se sauver, grâce à la protection de M. Hennin, Résident de France. Il mourut à Versoix⁵) et fut enterré à Coppet.

Edouard Luya, horloger, banni de la Ville de Genève, sous peine de mort, ainsi que huit autres, était allé demeurer à Versoix. Ne pouvant revenir à Genève, il vendit sa maison sise Rue des Etuves, jouxte la maison où pend pour enseigne la Truite, à Abraham-Antoine Moilliet, Maître horloger, citoyen (acte du 9 juin 1770, Etienne Fornet, not. Vol. XLI, p. 182—187).

Auparavant, Madame Luya-Gautier, voulant mettre ses affaires en ordre ainsi que celles de son mari, avait fait dresser l'inventaire de leurs biens, le 10 mars 1770.

Ils eurent pour enfants: Louis, maître horloger, né le 2, baptisé le 10 février 1758 au Temple Neuf, présenté par Louis Gautier et Jeanne Soiron, sa grand'mère. † le 12 décembre 1783, âgé de 26 ans. Pierre (1759—1759), Françoise (1760—1827), épouse de Jean-Jacques Jordan, horloger, natif de Chêne, fils de feu Jean Jordan

et de Jeanne Cauffin (contrat du 29 juillet 1784, Jean-Jacques Choisy, not. vol. XXII, p. 307); Jeanne-Marie (1762—?); Marie-Etienne-Elisabeth (1764—?); Marthe et Madeleine filles jumelles, nées en 1766, et dont l'une, Madeleine, † le 20 février 1766; Georges, né le 18, baptisé le 21 janvier 1769 à St-Gervais, présenté par Georges Vanière; Etienne, épouse le 30 septembre 1792 à Vandœuvres Jean-Etienne, fils d'Enoch Guignard. † le 26 mai 1840, dernière descendante de la branche fondée par Jacob Luya.

Pierre Luya, fils du couple Luya-de Veyne, mentionné suivant les actes comme cordonnier ou maquignon, † à Genève, le 25 juillet 1735, âgé de 86 ans. Il avait épousé Claudine Serre, fille de Joseph Serre, maître maréchal, de Grenoble, et de Marie Francillon. Dans une quittance en confession de mariage (14 décembre 1704, Jean Fornet, not. Vol. XXVIII, Fol. 247, 248) il déclare avoir reçu de sa femme, par les mains de Lionnet et Paul Serre, la somme de 350 florins, somme reçue par testament de Joseph Serre, père desdits Serre, acte passé par Joly, not. le 12 août 1704.

Le même jour, chez le même notaire, une quittance générale et réciproque est passée entre les frères Lionnet et Paul Serre, maîtres maréchaux, bourgeois, et les frères Pierre et David Luya, pour leurs femmes Claudine et Françoise Serre, sœurs de Lionnet et Paul: «Au cas qu'il plut à Dieu de rétablir les réfugiés sortis de France dans leurs biens, que ledit Joseph Serre y a délaissés».

Pierre Luya eut de Claudine Serre: Marie (1689—?); Madeleine-Marguerite (1695—1765), épouse de Jacques Romieux; Pierre (1703—1703); Paul (1706—1706).

David, frère de Jacob et de Pierre Luya, fut le seul dont la descendance se prolongea jusqu'à nos jours. Qualifié tantôt de cordonnier, de marchand et de maquignon, il est reçu habitant de Genève en 1707. A ce propos, nous trouvons dans le registre des Français qui passent obligation en se mariant et en se faisant recevoir habitant de Genève: «Sieur David, fils de feu sieur Jean Luya, de Mens en Dauphiné, habitant de cette ville, lequel pour pouvoir continuer sa demeure en cette dite ville a promis et promet que moyennant l'aide de Dieu, lui ni les siens ne seront à l'avenir à

charge au public. Sous l'obligation de sa personne et biens qu'il a soumis et soumet à toute cour et contrainte et se constitue tenir en faveur dudit public et pour tenir lieu de caution qu'il étoit obligé de donner la somme de l'ordre jusqu'à la somme de 500 florins, etc. Fait et prononcé le 1er août 1709 à Genève (Archives hospitalières K. 1.)

David Luya avait fait dresser son contrat de mariage le 24 octobre 1692 à Mens en Dauphiné (Bermont, not. royal); il était l'époux de Françoise Serre, fille de Joseph Serre, maître maréchal, de Grenoble, et de Marie Francillon⁶). L'épouse apporte 500 florins de dot. Le dernier acte fait à Mens, est daté du 30 novembre 1692 (même étude). Après cet acte, il quitte Mens et revient à Genève où il était déjà installé; car nous trouvons la première mention de son passage dans la ville de Calvin, le 4 mars 1688 (décès de sa fille Marie). Son existence se partagea entre Mens et Genève.

David Luya † le 23 mai 1730, âgé de 75 ans, en son domicile de la Fusterie.

Sont nés de cette union: Marie (1688—1688). Ses parents habitent en L'île; Michel (1689—1689); Charles, né le 9, baptisé le 10 décembre 1689 à St-Gervais, présenté par Michel Charrue de Mens; Marie-Suzanne (1694—1764), tailleuse; Esther (1697 à 1768) épouse le 30 mars 1727, Jean Auzière, natif, maître tailleur d'habits de femmes (contrat du 25 mars 1727, Pierre Vignier, not. Vol. XII, Fol. 363). L'épouse apporte en dot à son mari 1400 florins.

David, maître graveur, né et baptisé le 18 octobre 1701 à St-Pierre, présenté par David Girard, † le 5 mars 1732 en son domicile sis au quartier de Rive, épouse le 6 juin 1723, à la Madelaine, Jeanne-Françoise Bouvier, fille de Paul Bouvier, citoyen, et de Marie Fraizad. Il teste le jour même de sa mort devant Goy, notaire, nommant sa belle-mère tutrice et curatrice de ses enfants Jeanne-Andrienne, et Marie Luya, ses seules héritières. Marie Fraizad demande l'inventaire après décès de son gendre et de sa fille, le 23 mars 1732 (F. 441).

Jeanne-Françoise Bouvier donna trois filles à son époux: Jeanne-Andrienne⁷) (1725—1787), épouse le 10 novembre 1754

à St-Pierre, Pierre Desrogis, natif, maître horloger, fils de feu Pierre Desrogis et de Marguerite Porte (contrat du 4 octobre 1754, Jean-Louis Delorme, not. Vol. XXI, p. 467); Jeanne-Françoise (1728—1731); Marie (1729—?), épouse le 20 juin 1756 Bénédict Cartier, citoyen, maître faiseur de boîtes et étuis de montres, fils de feu Antoine Cartier, citoyen, et d'Aimée Fontaine. (Contrat 10 juin 1756, Charles-Gabriel Flournoy, not. Vol. V, p. 391.) (A suivre.)

Notes.

¹⁾ La généalogie des collatéraux du couple Luya-de Veyne paraîtra ultérieurement. ²⁾ Famille noble du Dauphiné (France). ³⁾ La Révolution donna le titre de citoyen à tous les natifs (natif était le titre décerné au fils de l'habitant, à condition que dit fils soit né à Genève; il existait dans cette ville les titres suivants, habitant, natif, bourgeois et citoyen). ⁴⁾ Mémoires d'Isaac Cornuau, publiés par Emilie Cherbuliez, 1912. ⁵⁾ C'est de ce lieu sans doute, qu'il fit paraître une brochure intitulée «Lettre écrite des Champs-Élysées par Edouard Luya, l'un des huit exilés, à ses compatriotes les Natifs de Genève. Des Champs-Élysées le 10 janvier 1780». Ouvrage cité par Rivoire. ⁶⁾ Famille à laquelle appartient Mr M. Francillon, collaborateur du Bulletin. ⁷⁾ Propriétaire en indivis avec sa sœur Marie Cartier, du Jeu de Paume de Rive, P. Boin, not. Vol. II, p. 443.

Sources.

Travail exécuté d'après les documents des Archives d'Etat de Genève.

Von Kruogh — Krug, Dichtung und Wahrheit

Eine kritische Untersuchung von Peter von Gebhardt.

Im Jahre 1898 ließ der Landes-Oeconomierath Ferdinand von Steuber in H. Meyer's Buchdruckerei in Quakenbrück ein 32 Seiten starkes Heft drucken, dem er den Titel gab «Gedenkblätter aus der Geschichte meiner Vorfahren und aus meinem Leben». Aus dieser heute selten gewordenen Veröffentlichung¹⁾ interessiert hier das, was der Verfasser auf S. 4ff über die Ehefrau seines Vorfahren Georg von Steuber (* 9. Mai 1695, † als Drost²⁾ des Amtes Freudenberg 1. April 1763 in Bassum), Dorothea Elisabeth von Kruogh sagt. Diese, getauft in Eitzendorf am 26. Februar 1708 und gestorben in